



# Le mot du Président de l'USPO

Pierre-Olivier VARIOT

Paris, le 7 octobre 2021

## Les propositions de l'USPO servent de socle pour les négociations conventionnelles et la poursuite des réformes de notre rémunération.

J'ai récemment rencontré le Ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VÉRAN, et le Directeur de l'assurance maladie, Thomas FATÔME après des rendez-vous à l'Élysée et Matignon pour leur faire **part des propositions que l'USPO défend et pour lesquelles j'ai été élu Président.**



- Impliquer le réseau officinal dans toutes les stratégies de prévention et de dépistage,
- Elargir la possibilité pour le pharmacien de vacciner sans prescription tous les patients de plus de 12 ans dans le cadre du calendrier vaccinal,
- Créer un parcours de soins officinal pour les soins non programmés concernant les médicaments conseils, mais également des protocoles nationaux ouverts à tous les pharmaciens (cystite...) et la prise en charge des soins réalisés à l'officine (plaies suite à une chute, écharde, tiques...),
- Accélérer l'évolution des logiciels et intégrer les nouvelles technologies pour améliorer la prise en charge des patients et permettre aux officines de gagner du temps,
- Consolider la coordination avec les autres professions de santé en développant le pharmacien correspondant,
- Renforcer le bon usage du médicament en identifiant et valorisant les interventions pharmaceutiques.

Nous avons tous montré pendant cette crise nos qualités professionnelles, nos capacités d'adaptation, notre agilité et la solidité de notre réseau.

**Le Gouvernement et le Directeur de l'assurance maladie partagent cette opinion et nous souhaitons retrouver nos propositions pour la prochaine convention pharmaceutique.**

Vous pouvez compter sur ma détermination et ma combativité pour que tout votre investissement pendant cette crise consolide le rôle de l'officine dans l'organisation du système de santé. Les idées construites au sein de l'USPO depuis ses débuts font de plus en plus consensus au sein de notre profession.

Toutes ces **missions concrètes doivent être rémunérées** immédiatement et inscrites dans ces négociations conventionnelles, qui débuteront début novembre et devront être terminées en janvier.

Je serai ravi d'échanger avec vous sur ces questions lors des réunions organisées dans vos départements ou lors de la prochaine visioconférence qui se déroulera le **dimanche 17 octobre de 10h à 12h.**

Toutes les modalités de connexion seront disponibles sur le site [www.uspo.fr](http://www.uspo.fr)

Pierre-Olivier VARIOT  
Président de l'USPO

